



FICHE DE POSTE

Poste proposé : PH ou PHC partagé

Spécialité : Psychiatrie de l'enfant

Intitulé du poste	PSYCHIATRE (de l'enfant) en poste partagé à Marmande
Identification des partenaires pour la mise en place du poste partagé	- Le CH Perrens - Le CHD La Candélie

Partage du temps entre les deux établissements

La répartition du temps partagé entre le CH Perrens et le CHD La Candélie pourra être définie en fonction des centres d'intérêt du candidat.

Présentation générale du Centre Hospitalier Départemental « LA CANDELIE »

Le Centre Hospitalier Départemental « LA CANDELIE » est un établissement public de santé qui est, pour les adultes et les enfants, l'unique opérateur du département de Lot et Garonne pour les activités de psychiatrie et d'addictologie.

Près de 1 000 agents dont une cinquantaine de médecins œuvrent pour accompagner une file active de 12 000 patients.

Présentation des activités du pôle d'affectation au Centre Hospitalier Départemental « LA CANDELIE »

L'activité de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent prend en charge une file active de 3 000 patients (âge inférieur à 18 ans) avec deux pôles travaillant en étroite collaboration :

- Le pôle infanto-juvénile (0-12 ans) se composant d'un centre d'hospitalisation de semaine départemental et sur chacun des quatre bassins de vie d'un CMP et d'un hôpital de jour ;
- Le pôle dédié aux adolescents (12 à 18 ans) se composant d'une unité d'hospitalisation de 8 lits, d'un hôpital de jour et d'un CMP départemental.

Au sein de ces deux pôles, des savoirs faire et des filières ont été développés concernant la périnatalité, les TND, l'enfance vulnérable (équipes mobiles) ou le psycho-traumatisme.

L'équipe médicale est composée de cinq praticiens (sur le département) au sein d'une équipe dynamique et pluridisciplinaire.

La structure d'affectation sur le CHD La Candélie : CMP et hôpital de jour des OYATS à Marmande

Sur le CHD La Candélie, l'activité sera centrée **sur l'hôpital de jour** (file active de 25 enfants) **et sur le CMP** (file active de 300 enfants), **tous deux installés sur le site des « OYATS » à Marmande** à une heure de trajet en voiture de Bordeaux et à 50 minutes au départ de la gare Saint-Jean de Bordeaux, sachant que le trajet de la gare de Marmande au site des Oyats peut être réalisé en 10 minutes à pied.

Les interventions concernent les **activités de CMP, de CATTP et de l'hôpital de jour concernant des enfants de moins de 12 ans** avec les équipes pluridisciplinaires suivantes :

- Sur la périnatalité (enfants de 0 à 18 mois) avec une infirmière, une psychologue et une psychomotricienne,
- Sur le CMP/CATTP (principalement enfants de 3 à 12 ans) avec deux infirmières, quatre psychologues, une éducatrice spécialisée, une éducatrice de jeunes enfants et une psychomotricienne, une assistante sociale ainsi qu'une infirmière faisant fonction de puéricultrice (en cours de formation)

- Sur l'Hôpital de jour (enfants de 6 à 12 ans) avec 4,5 ETP d'infirmières, 1,5 ETP de psychologue, une éducatrice de jeunes enfants, une aide médico-psychologique, un moniteur éducateur et une psychomotricienne, ainsi qu'une infirmière formée à la communication augmentée.
- Un cadre de santé sur site qui coordonne les services et participe aux réunions.

Les interventions sont organisées avec :

- une réunion de synthèse clinique hebdomadaire,
- un lien avec l'unité d'hospitalisation de semaine du pôle,
- un relais adolescent assuré à l'âge de 12 ans.

Des partenariats sont en place avec le service de pédiatrie du CHIC Marmande-Tonneins et son service d'urgences.

Le profil des enfants suivis relève principalement de la filière TND et du psycho-traumatisme complexe.

Dans un contexte de travail en réseau, le psychiatre exercera des missions ciblant les troubles psychiatriques des enfants. Il participera aux échanges cliniques et au travail institutionnel du service. Il aura la responsabilité de la prise en charge d'enfants et de leurs familles et participera pleinement au staff médical et aux orientations thérapeutiques du service.

Les avantages et défraitements

L'affectation permettra au psychiatre de bénéficier selon la réglementation en vigueur à la Prime d'Exercice Territorial (jusqu'à 1 000 € bruts par mois), à la Prime de Solidarité Territoriale et au remboursement des frais de mission et déplacement.